

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 03841

Numéro SIREN : 831 332 697

Nom ou dénomination : MBCC Holding

Ce dépôt a été enregistré le 10/02/2022 sous le numéro de dépôt 3837

ROBERT COHEN

Expert-Comptable Diplômé

Inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Paris

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie de Paris

MBCC HOLDING

Société par Actions Simplifiée au Capital de 100 €uros

2, rue René Aubert

78000 Versailles

RCS VERSAILLES 831 332 697

**APPORTS EN NATURE EFFECTUES
PAR MONSIEUR PATRICE CORTEEL
A LA SOCIETE MBCC HOLDING**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
sur la valeur des apports en nature envisagés**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
SUR LA VALEUR DES APPORTS EFFECTUES

Par Monsieur Patrice CORTEEL

A la société MBCC HOLDING

Monsieur,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par décision de l'associé unique de la société **MBCC HOLDING** en date du 31 janvier 2022, je vous présente mon appréciation sur la valeur des apports en nature envisagés par Monsieur Patrice CORTEEL à la société **MBCC HOLDING**.

Les actifs apportés ont été arrêtés par Monsieur Patrice CORTEEL et la société **MBCC HOLDING** représentée par Monsieur Patrice CORTEEL, Président et seul associé de la société **MBCC HOLDING**, dans le projet de contrat d'apport de biens en nature qui a été mis à ma disposition.

Il m'appartient d'exprimer mes conclusions sur le fait que la valeur n'est pas surévaluée. A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission. Cette doctrine professionnelle requière la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier d'une part la valeur des apports, à m'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins au nominal des parts sociales à émettre par la société bénéficiaire des apports, d'autre part, à apprécier les avantages particuliers stipulés.

Je précise qu'à aucun moment dans ma mission, je me suis trouvé dans l'un des cas visés par les dispositions légales définissant les incompatibilités, interdictions ou déchéances d'exercer les fonctions de Commissaire aux Apports.

Le présent rapport, qui a pour objet de vous rendre compte de cette mission, comprend trois parties :

- la description de l'opération envisagée,
- les vérifications et appréciations de la valeur des apports
- ma conclusion sur les apports effectués.

1. Description de l'opération

Dans le cadre d'une opération de regroupement patrimonial,

- Monsieur Patrice CORTEEL, envisage d'apporter en nature ses **3 772 425 actions** détenues en pleine propriété, sur les **3 772 425 actions** détenues en pleine propriété dans la société **CONIX SERVICES** pour une valeur de **757.277,78 euros** (Sept Cent Cinquante Sept Mille Deux Cent Soixante Dix Sept Euros et 78 centimes) à la société **MBCC HOLDING** en vue de l'augmentation de son capital social (apport en nature).

La société **MBCC HOLDING**, Société par actions simplifiée au capital de 100 €uros, divisé en 100 actions de 1 € de nominal (entièrement libérées), sise au 2 rue René Aubert à Versailles (78000), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 831 332 697, a pour objet, au vu des statuts à jour :

La société a pour objet, en France et à l'étranger :

- L'acquisition, la prise à bail, la gestion, la location, l'administration et la vente de tous biens mobiliers et immobiliers.
- La transaction et le conseil en acquisition, vente et location de tous biens mobiliers, immobiliers ou fonds de commerce.
- La construction, la réfection, la rénovation, la réhabilitation et plus généralement la mise en valeur de tous biens mobiliers et immobiliers ;
- La souscription de tous emprunts nécessaires à la réalisation de cet objet, mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires à la souscription de ces emprunts ;
- L'acquisition, la gestion, la cession et la prise de participation dans toutes personnes morales dont l'objet social est connexe ou similaire à l'objet social de la société ;
- et plus généralement, toutes opérations mobilières, immobilières, financières, commerciales ou industrielles se rattachant, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à l'un des objets précités ou à tous objets similaires ou annexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

La société **CONIX SERVICES**, société par Actions Simplifiée au capital de 6 488 251,40 €uros, divisé en 64 882 514 actions ordinaires et de même catégorie de 0,10 € de nominal, sise au 2 rue Maurice Hartmann à Issy les Moulineaux (92130), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 501 216 824, a pour objet, au vu des statuts mis à jour le 27 juin 2018 :

La Société a pour objet :

- La prise de participations, de droit ou d'intérêts dans toutes sociétés ou entreprises françaises ou étrangères, créées ou à créer, et ce, par tous moyens, notamment par voie de souscription, d'achat de parts sociales ou d'actions, d'apport, de fusion, etc...,
- La gestion et la valorisation de ces participations,
- La réalisation, au profit des sociétés ou entreprises dans lesquelles elle détient une participation, de toutes prestations de services, notamment prestations financières, comptables, administratives, informatiques,

Et plus généralement toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant ou concourant directement ou indirectement à la réalisation de cet objet et de tous objets similaires ou connexes.

Il est à noter que la société **MBCC HOLDING** a une activité de holding, et qu'elle est détenue à ce jour dans son intégralité par Monsieur Patrice CORTEEL, ainsi la composition restera identique après approbation de l'apport envisagé.

2. Vérifications effectuées et appréciation de la valeur de l'apport

2.1. Vérifications et travaux effectués

Conformément à la mission qui m'a été confiée, j'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes. Ces travaux relèvent uniquement d'un examen limité, complété de contrôles particuliers.

Je me suis entretenu avec Monsieur Patrice CORTEEL, Président de la société **MBCC HOLDING** et Associé de la société **CONIX SERVICES** et ses conseils, afin de prendre connaissance des éléments apportés.

J'ai validé et analysé les comptes présentés lors de leur dernière clôture fiscale, sociaux et consolidés,

J'ai analysé les approches de valorisations de la société, selon les méthodes de l'**Actif Net Réévalué**, de l'**EBITDA**, la méthode du **Price Earning Ratio** (comparaison avec des sociétés cotées de même activité), ayant été écartée.

2.2. Appréciation de la valeur de l'apport

2.2.1 Appréciation des méthodes mises en œuvre

La société **CONIX SERVICES**, est une holding détenant des liquidités et des placements financiers et regroupant les activités du Groupe **CONIX**, une société rentable et saine financièrement.

Le chiffre d'affaires du groupe est en croissance, et le CA prévisionnel des années à venir laisse présager une belle évolution.

Le Chiffre d'Affaires du Groupe **CONIX**, société de conseil et d'ingénierie, est assuré via plusieurs clients de renom.

La valeur retenue est basée sur une transaction en cours, valorisant la société **CONIX SERVICES** à une valeur de la société autour de **12 Millions d'euros**, non compris un earn-out prévu pour l'exercice 2022, après certification des comptes.

La société **CONIX** représentant le principal actif de la société **CONIX SERVICES**, l'évaluation des apports retenue, n'appelle pas dans son principe, d'observation de ma part.

S'agissant d'une opération de vente auprès d'acquéreurs tiers à la famille CORTEEL, l'évaluation des apports retenue, n'appelle pas dans son principe, d'observation de ma part.

Pour m'assurer que la valeur réelle des titres apportés n'est pas inférieure à la valeur d'apport proposée, j'ai mis en œuvre des méthodes d'évaluation alternatives qui m'ont paru appropriées.

2.2.1 Approches alternatives mises en œuvre

Les données budgétaires transmises, et l'essor prévu de la société, malgré une conjoncture économique actuelle toujours difficile, confortent les valeurs d'apport envisagées.

2.3. Rémunération de l'apport

Les apports seront rémunérés par :

- l'attribution de **757 277** actions nouvelles au nominal de 1 €, représentant une augmentation de capital de **757 277 €** dans la société **MBCC HOLDING**, sans aucune prime d'apport, ni soulte.

2.4. Régime de l'opération

Le régime de l'opération est le suivant :

- au regard du droit des sociétés, l'opération est un apport en nature pur et simple réalisé dans le cadre d'une augmentation de capital par apports en nature de titres.
- elle prendra effet le jour de l'assemblée approuvant l'opération d'apport. Les actions nouvelles porteront jouissance à compter de cette date. La société **MBCC HOLDING** percevra le fruit de la société dont les titres sont apportés à compter de cette date.

2.5. Avantages particuliers

Je n'ai été informé d'aucun avantage particulier accordé à l'apporteur, à l'occasion de cette opération et je n'en ai relevé à l'occasion de mes contrôles.

3. Conclusion

En conclusion de mes travaux, je suis d'avis que la valeur totale des apports s'élevant à **757.277,78 euros** (Sept Cent Cinquante Sept Mille Deux Cent Soixante Dix Sept Euros et 78 centimes), n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital dans la société bénéficiaire.

Charenton le Pont, le 10 février 2022



Robert COHEN

Commissaire aux Apports